

## *Luc et Claudine TISSERAND*

*Domaine Le Bois Brûlé - 03500 MONÉTAÿ sur Allier*

*☎/☎ 04 70 42 09 43 - Courriel / [cloluc@orange.fr](mailto:cloluc@orange.fr)*

*Le Blog : <http://www.cloluc.blogspot.com>*

Monétaÿ sur Allier, le 22 Juillet 2010

Chère Souscriptrice, Cher Souscripteur,

Depuis plus de deux ans, nous avons mis toute notre énergie pour réaliser notre projet, afin de vinifier le raisin biologique de notre Domaine.

Sur le parcours difficile et long du créateur d'entreprise français, nous nous sommes égratignés aux murs des refus, des délais, des papiers administratifs, ... avec patience, diplomatie et surtout avec ténacité.

Nous avons pratiquement mené notre bateau seuls, avec le sentiment de ne pas attendre grand chose des autres.

Entre l'important travail du Domaine et le montage du projet, nous venons de vivre des périodes de stress, de déconvenues, mais aussi d'espoirs, avançant pas à pas vers notre objectif. Epuisés parfois, persévérants souvent, avec toutefois le sentiment, à certaines périodes de se battre contre des moulins à vent.

Face à des portes fermées ou qui se fermaient, nous en avons ouvertes d'autres.

En mettant en place une Souscription autour du projet, nous avons tissée une toile Participative et Solidaire, qui nous permet de trouver l'énergie nécessaire et de conserver la conviction de notre démarche. Nous vivons de belles rencontres avec des gens de toute la France, que nous ne connaissions pas et qui ont souhaité participer à notre aventure souvent par conviction.

A ce jour, ils sont près de 200 particuliers et professionnels à nous soutenir et nous avons atteint le challenge de recueillir près 300 souscriptions effectives.

Notre permis de construire est accordé et nous sommes en train de constituer notre EARL.

Un organisme financier sur les six que nous avons sollicités, a validé l'ensemble du projet se faisant accompagner d'un consultant viticole.

Pour les autres, entre incompétence, manque de conviction et influence de tiers, nous avons eu droit à toute la panoplie.

Nous devons vinifier notre première vendange en septembre prochain, puisque la Cave Coopérative ne souhaite pas valoriser notre production sous sa forme biologique.

Les délais ne permettront pas la construction de notre chai de vinification pour la prochaine campagne, aussi, un ancien vigneron, nous a proposé de mettre à notre disposition un bâtiment de vinification existant et désaffecté, en excellent état, que nous devons réaménager en partie avec des cuves, pompe et groupe de froid,. Ce soutien est une des rares mains tendues du monde viticole Saint-Pourcinois qui

nous a été offerte. Cette personne croit en nous, en notre projet et c'est un de nos plus importants souscripteurs.

Arrivés à ce stade, nous pensions voir le bout du tunnel.

Hélas, c'était sans compter sur de nouvelles dispositions prises par FranceAgrimer (organisme d'état qui gère les dossiers de demandes d'aides aux investissements).

Ayant déposé notre dossier de demande de subventions au mois de mars, nous avons eu la surprise de voir que FranceAgrimer au premier avril suspendait le programme d'aides jusqu'au 31 octobre 2010. L'organisme était totalement dépassé par les demandes, mais nous étions dans les délais, cela était l'essentiel.

Toutefois, de nouvelles mesures ont été mises en place le 31 mai, afin de prioriser les dossiers. Le conseil spécialisé des vins de FranceAgriMer a décidé que les demandeurs d'aide à l'investissement dans les chais avaient jusqu'au 31 juillet 2010, pour fournir un dossier complet ainsi qu'une caution bancaire, s'ils voulaient que leur dossier est une chance d'être priorisé, et ce, afin de "dégonfler" le volume des demandes, déjà largement au-dessus de l'enveloppe prévue par l'OCM vin.

La caution doit s'élever à 70 % de la subvention demandée et sera libérée lorsque l'entreprise aura réalisé 60 % des travaux prévus.

"Cette garantie bancaire entrera dans l'endettement de l'entreprise demandeuse".

Faute de garantie, les dossiers risquent fort de ne pas être traités.

FranceAgrimer a reçu des demandes d'aide pour un montant est de 480 millions d'euros, alors que son enveloppe était 166 millions d'euros, augmentée récemment de 19 millions d'euros, et vient de dégager la somme de 1 million d'euros pour embaucher des vacataires pour le traitement des dossiers, ce qui devrait permettre d'accélérer le mouvement.

Ce qui est le plus inquiétant, c'est que les banques sont très prudentes au regard de cette demande et qu'elles n'ont pas l'habitude de se porter caution sur des subventions non notifiées et peut-être aléatoires. Qu'en se portant caution, elles se retourneront sur leurs clients pour demander d'autres garanties personnelles et que dans notre cas, nous avons donné les cautions maximums de ce qu'il nous était possible de faire.

Pour vaincre l'immobilisme ambiant et pour minimiser le danger pour nous de ne pas pouvoir rentrer notre vendange, nous avons commandé une partie de nos cuves et versé un acompte de 40%. Mais, l'entreprise de matériel, souhaiterait une attestation de notre banque. « Le serpent continue à se mordre la queue ».

La banque qui suit notre projet a réunit lundi 12 juillet, un pôle régional Auvergne-Bourgogne-Rhône Alpes, pour décider quelle attitude elle devait adopter sur tous les dossiers viticoles, relevant de la demande de FranceAgrimer.

Leur décision a été de se porter caution sur tous les dossiers, sans faire de cas par cas. Les décideurs ont demandés que les conseillers en charge de chaque dossier revoient leur présentation sur un accompagnement du total de l'investissement, en tenant compte de la caution FranceAgrimer.

Notre dossier est repassé devant les décideurs en début de semaine. Ce jour, nous venons d'apprendre que notre dossier validé en première présentation, avait été rejeté sous sa nouvelle forme sous condition éventuelle de mettre sur la table, d'autres garanties, handicapé par les exigences de caution de l'organisme d'état.

Voici où nous en sommes ce jeudi 22 juillet, la pérennité, la survie de notre Domaine et notre avenir professionnel sont en jeux.

A deux mois des vendanges et en conséquence des délais et des retards qui ont parsemé notre parcours, nous sommes dans l'angoisse et l'incertitude de réaliser notre première vendange et de la vinifier.

Nous lançons vers vous ce soir une bouteille à la mer, si certains d'entre vous ont des idées à suggérer, des relations influentes, des solutions à nous proposer ...Nous sommes dans l'urgence.

MERCI.

Luc et Claudine TISSERAND